

**SESSION 2024**

---

**CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE**

CEPJ

-----  
**Concours externe** (seconde épreuve d'admissibilité)  
**Concours interne** (première épreuve d'admissibilité)  
**Troisième concours** (première épreuve d'admissibilité)

**Spécialité POL**

« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

**Rédaction d'une note**

*Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.*

*Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.*

**Durée : 4 heures**

---

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

**Spécialité POL**  
**« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »**

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 8 documents et 18 pages.**

Selon un rapport de l'INSEE<sup>1</sup>, s'il apparaît que le nombre de jeunes NEETS<sup>2</sup> a légèrement décru depuis la pandémie, cette tendance reste fragile et masque des situations particulièrement hétérogènes. Alors que la part de ces publics dits « invisibles » s'est atténuée chez les moins de 18 ans, elle devient néanmoins plus inquiétante autour de 24 ans et cible alors davantage les femmes.

Vous êtes affecté(e) comme conseiller(e) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) d'une direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'un département de taille moyenne comportant des quartiers en politique de la ville (QPV) et des zones plus rurales. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de votre département entend lancer une réflexion sur cette catégorie de jeunes.

En qualité de référent(e) territorial(e) des politiques éducatives, votre chef de service vous sollicite pour proposer d'une part des d'actions relatives à la prévention du décrochage scolaire et d'autre part des démarches favorisant, notamment dans le périmètre de l'éducation populaire, la remobilisation ou encore l'accès à l'autonomie de ces publics.

Ce plan d'action multi-partenarial s'inscrira dans la thématique « jeunesse » du schéma départemental des services aux familles et des travaux animés par le SDJES.

Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

---

<sup>1</sup> Cf. INSEE Focus, n° 285, 10 janvier 2023.

<sup>2</sup> Ni en emploi, en études ou en formation.

## SUJET POL - Corpus des documents

N°	Intitulé	Pages
Document 1	Claire Bernot-Caboche (2020). La galère des jeunes dits « invisibles. Les cahiers du Développement Social Urbain /1, n° 71. Pages 9 à 11.  3 pages.	Pages 1 à 3
Document 2	Élodie Bellarbre, Laëtitia Drean (2017). Engagement : quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ? . Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, analyses et synthèses, expérimentations n° 3.  4 pages.	Pages 4 à 7
Document 3	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (2022). Note DGESCO A 1-4 N° D 2022 – 010713 du 04 novembre 2022 aux rectrices et recteurs de région académique. Déploiement des parcours de Service civique en direction des décrocheurs, notamment mineurs.  1 page	Page 8
Document 4	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (2020). Eduscol. Enjeux et lutte contre le décrochage. Rubrique décrochage scolaire. <a href="https://eduscol.education.fr/891/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage">https://eduscol.education.fr/891/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage</a>  3 pages	Pages 9 à 11
Document 5	Gouvernement (2022). Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Dépliant. <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/contrat-engagement-jeune/">https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/contrat-engagement-jeune/</a>  2 pages	Pages 12 à 13
Document 6	Caisse d'allocations familiales. Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) <a href="https://www.caf.fr/partenaires/schema-des-services-aux-familles">https://www.caf.fr/partenaires/schema-des-services-aux-familles</a>  2 pages	Pages 14 à 15
Document 7	Schéma départemental des services aux familles de Vendée (2022 – 2025). Thématiques « jeunesse » et « accès aux droits ». Extraits pages 9 et 10. <a href="https://caf.fr/sites/default/files/medias/851/partenaires/POLITIQUE%20PARTENARIALE/RapportSDSF-Signe-sansAnnexes.pdf">https://caf.fr/sites/default/files/medias/851/partenaires/POLITIQUE%20PARTENARIALE/RapportSDSF-Signe-sansAnnexes.pdf</a>  2 pages	Pages 16 à 17
Document 8	Ministère du Travail. Haut-Commissaire à la transformation des compétences. Centre Régional Information Jeunesse Grand Est (2020). <a href="https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/51_fiche_aap_pic_publics_invisibles_-_crij_grand_est.pdf">https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/51_fiche_aap_pic_publics_invisibles_-_crij_grand_est.pdf</a>  1 page	Page 18

# La galère des jeunes dits « invisibles »

La durée d'insertion des jeunes dans la vie active, citoyenne et personnelle s'allonge considérablement depuis plusieurs décennies, que l'on habite en milieu rural, périurbain ou urbain. Cette période d'incertitude fait l'objet de nombreuses recherches sociologiques. L'une d'elles, menée par Claire Bernot-Caboche, docteure ès sciences de l'éducation<sup>1</sup>, a mis à jour une nouvelle catégorie de jeunes : les « invisibles ». Qui sont-ils ? Pourquoi échappent-ils aux radars des institutions ? La chercheuse livre ici des éléments d'explication et d'analyse.

Avant de développer nos propos, il est important de nous accorder sur le vocabulaire rencontré dans les textes officiels, les milieux scientifiques et les médias, que l'on peut qualifier de « mots fourre-tout ».

## Les « mots fourre-tout » à maîtriser

Pour commencer, les jeunes « invisibles » est un concept créé en 2011 pour qualifier les 15-29 ans ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement – à savoir, les invisibles dans les statistiques<sup>2</sup>. Pour affiner la sociologie des jeunes « invisibles » et différencier les politiques de jeunesse, quatre degrés d'invisibilité ou de risque de le devenir sont identifiables : les jeunes en emploi précaire, les jeunes en accompagnement long, les jeunes en accompagnement court et les jeunes sans aucun statut. Il est également nécessaire de différencier les jeunes par tranches d'âge : les 15-19 ans censés être en formation initiale, les 20-24 ans en études supérieures et/ou professionnelles et les 25-29 ans en fin d'études pour quelques-uns, et en emploi pour les autres.

Les « invisibles » comprennent les *Neets*<sup>3</sup>, mesure internationale désignant les 15-25 ans ni en éducation, ni en formation et ni en emploi, produite par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et reprise par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Mais, dans le calcul, les jeunes en emploi précaire ne sont pas comptés, alors que c'est un facteur d'entrée en invisibilité, ni les 25-29 ans qui dénombrent pourtant la plus grande proportion de jeunes « invisibles ».

La précarité est le dénominateur commun à tous ces jeunes « invisibles ». Nous pouvons nous accorder sur la définition qu'en a donnée Joseph Wresinski au Conseil économique et social en février 1987 : « absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux » générant souffrance et isolement.

Le mot-valise « adulescence » a été créé dans les années 1970 pour définir ces jeunes oscillant entre les statuts d'adolescent et d'adulte, sans arriver à passer le cap de la prise d'autonomie durable et donc du départ définitif du cocon familial ; c'est une conséquence intrinsèque des sociétés modernes.

Quels que soient leur niveau d'éducation et leurs origines socioculturelles, de nombreux jeunes vivent moins bien que leurs parents<sup>4</sup>. Nous sommes ainsi passés d'une situation d'ascenseur social à celle de « descenseur social »<sup>5</sup>. L'ascenseur social est un mot fourre-tout passé dans le langage courant au XX<sup>e</sup> siècle qui concerne essentiellement les jeunes des quartiers populaires vivant mieux que leurs parents grâce à un niveau d'éducation plus élevé. Le descenseur social est plus large et concerne aujourd'hui l'ensemble de la société.

Deux autres notions sont importantes à appréhender : le « flux » des décrocheurs de la formation initiale (générale, technologique ou professionnelle), nécessitant des actions de prévention du décrochage scolaire et le recours au programme de réussite éducative pour le limiter ; et le

**La précarité est le dénominateur commun à tous ces jeunes « invisibles »**

... ➔

- « stock » des « invisibles », sans aucun statut, demandant, pour le gérer, d'aller chercher les jeunes sur les territoires, de les remobiliser en vue d'une formation, d'un emploi, etc. Le « flux » des décrocheurs alimente le « stock » des jeunes « invisibles ». « Flux » et « stock » sont des mots détestables mais imagent parfaitement ces notions.

## Une sociologie des jeunes « invisibles » au-delà des chiffres

Un quart de la population des jeunes âgés de 15 à 29 ans vit en situation précaire. En 2016, 7% sont en « invisibilité » totale, c'est-à-dire sans aucun statut, 8% sont en accompagnement long et 10% sont en emploi précaire. Ne nous arrêtons pas à ce simple constat. Les « invisibles » sans aucun statut se répartissent inégalement entre les tranches d'âge : 3,4% des 15-19 ans ; 7,5% des 20-24 ans ; 9,8% des 25-29 ans. Plus les jeunes vieillissent, plus ils ont de risque d'être « invisibles », ce qui pose question puisque la Dares ne les prend pas en considération dans ses résultats et que les politiques de jeunesse s'arrêtent généralement au 26<sup>e</sup> anniversaire. Nous fabriquons les

oubliés de la République.

### Nous fabriquons les oubliés de la République

Nous pouvons rajouter que 87% des jeunes « invisibles » n'habitent pas en QPV (quartier prioritaire de la ville). Il faut souligner que les jeunes des quartiers populaires représentent 4% de la cohorte des 15-29 ans et ont trois à quatre fois plus de risque de se retrouver « invisibles » que les jeunes des autres quartiers, ce qui justifient largement les politiques de la ville.

Une fois les chiffres posés, pour bien comprendre la situation, il est essentiel d'observer l'évolution des jeunes dans un monde en pleine mutation. Le niveau d'éducation a été considérablement élevé depuis les années 1970 pour l'ensemble de la population, d'abord par la généralisation de l'enseignement au collège, suivie dans les années 1980 par la volonté de massifier l'obtention du baccalauréat et, au début du millénaire, par celle de démocratiser la poursuite des études supérieures pour pouvoir assurer des emplois de plus en plus sophistiqués. Les jeunes des quartiers populaires en ont bénéficié. Même si l'ascenseur social leur paraît ralenti, de nombreux jeunes des cités accèdent aujourd'hui à l'université ou aux grandes écoles.

Et, en même temps, le niveau de conscientisation générale de la population est nettement supérieur à celui du siècle dernier, notamment quant à la connaissance de ses droits. En conséquence, on ne peut plus choisir à la place

du jeune et encore moins le mettre dans une case qu'il n'aura pas choisie. Les jeunes de tous milieux le refusent catégoriquement et sont capables de zapper d'un acteur à l'autre en prenant juste ce dont ils ont besoin. Et on ne peut le leur reprocher.

Cependant, ce qui nuit considérablement aux jeunes des quartiers populaires, c'est la généralisation du « descenseur social », que l'on soit diplômé ou non, que l'on soit issu d'une famille privilégiée ou non, puisque 40% des jeunes « invisibles » sont issus d'une famille en catégorie socio-professionnelle supérieure ; versus 40% des 15-34 ans en difficulté d'insertion sont des jeunes issus de l'immigration<sup>6</sup> habitant trop souvent dans les quartiers populaires. L'accès direct à l'emploi à l'issue de son parcours de formation ne concerne plus que 75% d'une cohorte de jeunes. C'est un véritable problème sociétal français mais également européen et mondial puisque l'Europe comptait en 2016 presque 22 millions de jeunes de 15-29 ans « invisibles » ou en risque de l'être, et l'Organisation internationale du travail comptait, en 2019, 273 millions de jeunes *Neets* âgés de 15 à 24 ans<sup>7</sup>. Quels seraient les chiffres si nous élargissions aux 15-29 ans ?

## La définition des « invisibles » par eux-mêmes

Cette jeunesse plurielle est inquiète pour son avenir et se protège comme elle le peut. En effet, les jeunes sont entre défiance et perte, la société ne leur fait pas de cadeau et ils n'en feront pas à tout représentant de l'institution, voire de l'autorité (entreprise, école, administration...), quitte à ne pas recourir à leurs droits et à s'autocensurer. Le taux de non-recours aux droits atteint 56% chez les jeunes de moins de 30 ans<sup>8</sup>, notamment par manque d'information, découragement devant la complexité, refus de la stigmatisation, etc.

Cela pose un double paradoxe. D'un côté, ils se mettent « en mode protection », en conséquence rien ne les atteint. Ils zappent quand ils en ont envie pour éviter de se faire « virer » ou qu'on leur dise « non », donc de souffrir et pour montrer également qu'ils sont libres de choisir et d'avoir le dernier mot. Et de l'autre côté, ils s'automutilent (piercing, tatouage, prise de risque inconsidérée, addiction démesurée...) : la souffrance physique qu'ils s'auto-infligent masque la souffrance psychique de leur situation de jeunes « invisibles » relégués de la société, en « *inutilité sociale* » : « *n'être rien !* » comme ils le disent si justement. Pourtant, ils ont un avis sur tout, ils se sentent solidaires, citoyens, européens, mais ils peuvent ne pas le montrer,

ne pas voter par défi... C'est leur façon aujourd'hui de dire leur désarroi. Toutefois, soyons attentifs car cela peut évoluer jusqu'à l'effacement de la société, tels les « évaporés du Japon »<sup>9</sup> qui ont bâti une société parallèle, ou au contraire la révolution tel le Printemps arabe. Alors, quand on leur demande de se définir, les jeunes « invisibles » sont diserts<sup>10</sup>.

Si nous nous attachons à l'intime, Sliman, Adam-Smitha et Jessy-Lee se définissent comme : **« Un jeune inutile qui n'entre pas dans un moule, transparent, pas vu par les autres, qu'on ne considère pas, qui n'existe pas, discret, marginal, dont on ne se soucie pas de l'avis, qu'on laisse de côté. »**

Gunnard, Charlene, Marie, Najat, Cyrielle, Khady, Sarah, Jessy-Lee et Hamza définissent le jeune « invisible » vu du côté de la société, comme : **« Un jeune qui n'est pas remarqué par la société ou l'administration, qui est inutile, rejeté, pas aidé, qui a du mal à s'intégrer et subit l'indifférence totale de la société, paresseux, sans envie d'évoluer, comme des parias. »**

Pour Adonis, Sliman, Élie, Marie, Cyrielle et Sarah, la définition du jeune « invisible » si nous nous plaçons du côté de l'emploi serait la suivante : **« Un jeune sans activité ni emploi, pas intégré dans la vie active, qui s'y prend mal pour être repéré par les entreprises : sans diplôme, pas d'insertion ; trop qualifié, vrai problème pour trouver un travail ou alors en CDD précaire ! »**

En complément, voici deux extraits d'entretiens choisis :

Pour Mohamed habitant une cité enclavée : **« Un "invisible" ? C'est moi depuis cinq ans ! J'ai décroché du collège en 3<sup>e</sup> parce qu'ils voulaient m'envoyer dans un CAP de mécanicien alors que je voulais être boulanger. Aujourd'hui, j'ai 21 ans et les missions locales veulent m'imposer des solutions qui ne me plaisent pas. Je ne vois pas la fin de ma "galère", mais je peux dire que je sais ce que je ne veux pas être : une croix dans une case. »**

Pour Quentin issu d'un quartier voisin : **« Un jeune "invisible" ? C'est moi ! À 27 ans, je ne suis rien... no future... J'ai fait des études supérieures parce que les professeurs et mes parents me disaient : "Si tu fais de bonnes études, tu auras une bonne formation qui t'apportera un bon emploi." Et ça fait trois ans que je recherche un emploi à la mesure de mon diplôme me permettant de partir de chez mes parents. »**

Selon nous, le phénomène de l'invisibilité touche un jeune sur quatre et a des conséquences sur l'ensemble de la société. Il paraît donc indispensable de changer de paradigme politique et de transformer le triptyque éducation-formation-emploi durable, sans rupture sociale, qui n'a plus lieu d'être, en quadriptyque éducation-formation-emploi-vie personnelle et citoyenne, où les ruptures seraient organisées et sécurisées avec des allers-retours possibles pour sortir de l'hypocrisie actuelle des politiques publiques ignorant la souffrance et l'isolement d'un quart des jeunes. De plus, les acteurs doivent transformer leur approche et leurs méthodes d'accompagnement pour redonner de l'efficacité à leurs actions de terrain, être à l'écoute, conseiller mais pas décider, proposer mais pas imposer, travailler avec les partenaires, faire partie d'une œuvre collective, etc. C'est en redonnant confiance aux jeunes, en la République et en l'institution, que nous pourrions lever l'ensemble des freins à leur insertion durable, quel que soit leur lieu d'habitation. ■

Claire Bernot-Caboche

1 - C. Bernot-Caboche, *Les jeunes « invisibles » ni en éducation, ni en formation, ni en emploi et ni en accompagnement en France et en Europe*, Ires, 2018.

2 - *Idem*.

3 - *Not in Education, Employment or Training*.

4 - Tous les chiffres mentionnés dans cet article, sauf mention contraire, sont issus des travaux de recherche de l'auteur.

5 - P. Guibert et A. Mergier, *Le descenseur social, enquête sur les milieux populaires*, Plon, 2006.

6 - R. Hiault, « Un jeune sur cinq dans le monde est déscolarisé, sans emploi ni formation », *Les Échos*, 13 février 2019.

7 - *L'exclusion des jeunes de l'emploi et de la formation s'accroît*, OIT, 9 mars 2020.

8 - Baromètre DJEPVA 2016.

9 - L. Mauger et S. Remael, *Les Évaporés du Japon*, éditions Les Arènes, 2014.

10 - Les témoignages sont issus principalement de jeunes habitant en quartier prioritaire et sont extraits de la thèse et des recherches de l'auteur.



# Engagement : quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait ?

**Mobiliser les jeunes en retrait de toute forme de participation (emploi, formation, engagement) est un enjeu majeur de cohésion sociale et d'insertion sociale. Bien que l'engagement des jeunes soit en hausse, de fortes disparités sociales demeurent. Plusieurs expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et leurs évaluations ont porté sur l'engagement des jeunes, avec un focus particulier sur la mobilisation des jeunes en retrait. Elles ont ainsi permis d'identifier les freins et les ressorts à activer afin de diversifier les profils des jeunes engagés.**

**Élodie Bellarbre,  
Laëtitia Drean,**  
Mission d'animation du  
Fonds d'expérimentation  
pour la jeunesse, INJEP.

**S**i l'engagement des jeunes est aujourd'hui en hausse, une partie d'entre eux reste en retrait de l'engagement : le Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016, réalisé par l'INJEP et le Crédoc (Aldhegi *et al.*, 2016) montre que les jeunes les plus en retrait de toutes formes de participation sont aussi les plus précaires, plus particulièrement les jeunes ni en emploi ni en formation (NEETs). Ces jeunes ont en effet significativement moins de chances que les autres, à caractéristiques comparables (sexe, âge, niveau de diplôme et lieu de vie), de s'engager dans une activité bénévole. Par ailleurs, malgré une volonté affichée d'intégrer les différents visages de la jeunesse, les politiques publiques ont rarement fait le lien entre les actions à destination des jeunes

et les conditions sociales et culturelles de leur participation citoyenne (Becquet, 2012). Le désintérêt supposé des jeunes pour la participation politique et l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour l'engagement de ceux-ci, autant concernant leur insertion professionnelle que dans le but d'améliorer la cohésion sociale, s'adosent en effet à des représentations contrastées de « la jeunesse » (Becquet, 2012) : à une jeunesse « ressource », dont la vitalité de l'engagement citoyen apparaît comme un atout démocratique et qu'il faudrait protéger, s'oppose, dans les représentations, une jeunesse plus problématique, dont il faudrait notamment canaliser la violence (Loncle, 2010).

Dans le but de donner la possibilité à chaque jeune de construire son propre parcours, en conciliant aspiration personnelle et action collective au travers de l'engagement, il apparaît nécessaire d'améliorer la compréhension des logiques de l'engagement des jeunes, d'une part, et de réfléchir à un renouvellement de leurs modalités d'implications, d'autre part. Dans cette perspective, des expérimentations ont été lancées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) avec la volonté de favoriser un accompagnement vers l'engagement à l'initiative des jeunes, et le soutien à l'engagement de ceux qui ont le moins d'opportunités. La richesse des expérimentations conduites depuis 2010 permet de déterminer divers leviers de l'engagement et leurs limites.

### Mobiliser par l'exemplarité : la méthode pair-à-pair

L'enjeu de plusieurs expérimentations soutenues par le FEJ a été de mobiliser des jeunes au-delà de leurs cercles classiques de recrutement, en touchant notamment les jeunes plus éloignés de l'engagement. Partant du principe que la proximité d'âge et d'intérêt favoriserait la mobilisation des jeunes, l'approche pair-à-pair a été particulièrement plébiscitée par les porteurs de projets.

L'Appel à projets « Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes » (APOJ) fournit plusieurs exemples intéressants de mobilisation de jeunes par leurs pairs. Les 17 projets d'APOJ ont été portés par des associations dont les responsables sont âgés de moins de 30 ans, et ils ont agi sur trois registres d'intervention : structurer et professionnaliser les organisations de jeunes, diversifier les profils des jeunes engagés, et améliorer la reconnaissance de la parole des jeunes dans le débat public, dans une logique de co-construction des politiques publiques.

L'efficacité de la méthode pair-à-pair semble convaincante en termes de sensibilisation et de socialisation des jeunes à l'engagement, et également en termes d'accès aux jeunes à la marge ou en dehors de dispositifs d'engagement institutionnalisés (tels que le service civique). C'est le cas, par exemple, du « parcours engagement Horizon jeunes », mis en place par l'association Horizon dans le cadre de l'APOJ. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'engagement associatif chez les jeunes des quartiers défavorisés de Dunkerque. Pour ce faire, les jeunes déjà engagés dans l'association sensibilisent d'autres jeunes à la question de l'engagement associatif. Ces derniers peuvent ensuite être accompagnés dans le développement de leur projet individuel, et à leur tour représenter l'association pour sensibiliser les jeunes non engagés. Cette approche cible un public spécifique : les jeunes des quartiers urbains populaires. Il s'agit là du public habituel de ces acteurs bénévoles. Il leur a donc été possible de toucher plus facilement ce public, habituellement plus éloigné de l'engagement, que d'autres associations grâce au réseau de pairs.

Bien que les organisations dirigées

par les jeunes permettent, par le pair-à-pair, de mobiliser les jeunes, elles se heurtent à la reproduction des déterminants sociaux de l'engagement, et touchent plus difficilement les jeunes les plus éloignés des dynamiques d'engagement. Également retenue par l'APOJ, l'association Ticket for Change avait pour objectif, en s'appuyant sur un « Voyage-éveil » à l'entrepreneuriat social et sur un accompagnement à la création de projets, d'aider, dans le cadre de ce projet, 48 jeunes à développer leur propre projet. L'originalité du programme Ticket for Change est que l'équipe projet a sélectionné des jeunes sur la base de quatre critères qui se révèlent être des compétences sociales plus qu'académiques : « *Leur capacité à rêver, leur détermination à changer l'économie et la société, leur potentiel de leadership et leur capacité à communiquer leur enthousiasme.* » (Cathelineau *et al.*, 2017, p. 92)

Néanmoins, un enseignement fort de l'évaluation du projet est de montrer que la motivation n'est pas naturelle et spontanée, mais elle est un facteur « *discriminant socialement* ». En effet, la sélection sur la base de ces critères a eu pour effet de mobiliser 80 % de titulaires d'un diplôme du supérieur équivalent ou supérieur à bac +3. Les critères retenus, censés *a priori* ouvrir des actions d'engagement aux jeunes moins dotés, se révèlent demander des compétences sociales propres à privilégier les jeunes les plus favorisés. Les évaluateurs de l'APOJ montrent également que la complexité des actions à certains moments clés de l'engagement, telles la prise de parole, le choix du vocabulaire des discours, le recours à l'expression de soi, exigent des dispositions sociales<sup>1</sup> plus facilement accessibles à des jeunes issus de milieux favorisés et à compétences scolaires élevées. Ces observations valent également pour la prise de responsabilité par les jeunes de projets ou au sein des associations. Les processus de sélection de jeunes responsables basés sur la cooptation ou le choix des animateurs de structures génèrent une faible diversification des profils de jeunes.

Finalement, la méthode pair-à-pair se révèle efficace pour « *donner envie de s'engager, informer les jeunes des conditions (possibilités et contraintes) de l'engagement et permettre la prise de responsabilités rapide de certains jeunes* » (Cathelineau *et al.*, 2017, p. 7).

Cependant, les associations qui réussissent à mobiliser les jeunes éloignés de l'engagement, le font avec des jeunes aux profils relativement similaires à ceux qui font déjà partie de l'association, accentuant ainsi l'homogénéité des publics.

### Renforcer la mixité des groupes au sein des projets

Loin devant les organisations syndicales et partisanes, le milieu associatif conserve un attrait fort pour les jeunes. En 2016, selon le Baromètre DJEPVA, 35 % des jeunes déclaraient donner bénévolement de leur temps à des associations ou autres organisations au moins ponctuellement dans l'année, 14 % d'entre eux chaque semaine (Aldhegi *et al.*, 2016). Malgré une appétence associative croissante, le profil des jeunes engagés dans les activités bénévoles évolue peu : plutôt diplômés et en emploi, vivant plutôt en milieu rural. La socialisation primaire joue un rôle prépondérant : l'engagement effectif des parents dans les responsabilités associatives prédispose fortement les jeunes à s'engager.

Mélanger les groupes sociaux et les profils scolaires des jeunes au sein des associations et sur les projets qu'elles portent permet de surmonter la difficulté pour mobiliser les jeunes les moins prédisposés à s'engager. Autrement dit, plus il y a de diversité de profils, plus des profils diversifiés seront intéressés. Certains projets de jeunes, à l'instar des parlements libres de jeunes<sup>2</sup> portés par le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC, APOJ), parviennent à attirer des jeunes issus de milieux plutôt défavorisés, peu diplômés et plus éloignés des formes d'engagement. À condition d'être accompagnée par de jeunes formateurs (MRJC) ou des coaches professionnels (Ticket for Change), la mixité des jeunes à différents niveaux (niveau d'études, classe sociale, territoires) permet d'élargir l'« *espace des possibles d'épanouissement et d'engagement* » (Cathelineau *et al.*, 2016, p. 93). L'intervention de professionnels de la médiation et de la formation de jeunes, conjuguée à une approche adaptée à des publics socialement diversifiés, conditionne fortement la réussite de la mixité des groupes de jeunes dans les associations.

À ce titre, les modules de formation



d'accompagnement des initiatives des jeunes membres de Junior Association (JA), en intervenant précisément sur ces champs, ont permis de capter un public d'origine plus modeste que celui habituellement rencontré dans les associations. Les JA ont ainsi permis d'atténuer les effets de la reproduction sociale bien qu'une forme de reproduction familiale du capital associatif perdure (Galland *et al.*, 2013). Les auteurs expliquent que l'association fonde sa philosophie de projet sur le « non-jugement ». Tout projet est accepté sans jugement moral ou normatif, ce qui permet à des jeunes moins pourvus financièrement et plus isolés de soutenir des projets qui les intéressent.

### Combiner les registres d'incitation et les ressorts de l'engagement des jeunes

Les recherches caractérisent les nouveaux régimes d'engagement comme plus « libre, sans embrigadement, sans tutelle hiérarchique, et pouvant s'exprimer de façon ponctuelle » (Muxel, 2010, p. 67). Cette évolution observée depuis plusieurs années confirme la part grandissante de nouveaux modes d'engagement des jeunes, plus éclectiques, pragmatiques, et s'inscrivant dans des formes moins conventionnelles (*ibid.*). Confirmant ces travaux, les enquêtes menées dans le cadre des évaluations des expérimentations APOJ mettent en exergue la diversité des ressorts de l'engagement des jeunes, en combinant les formes et modèles de participation des jeunes dans les associations, d'une part, et en proposant des logiques de socialisation par l'expérience ou la mise en situation, d'autre part.

Le FEJ a soutenu notamment l'expérimentation du Pass'Engagement (Trautman, 2011). Les jeunes accompagnés par des membres de l'association ont créé un référentiel de compétences (le « passeport de l'engagement ») pour attester de leur engagement et des compétences. Le référentiel a ensuite été signé par le président du Conseil général. L'objectif était de leur faire prendre conscience des compétences développées et d'acquiescer une forme de reconnaissance institutionnelle à travers un « Pass'Engagement ». L'auteur de l'évaluation explique les effets limités du projet, dans lequel les

actions de valorisation s'incarnent dans les gratifications et leviers de motivation extérieurs, peu reliés aux pratiques concrètes d'engagement des jeunes bénévoles. En effet, les résultats de la recherche (Snyder et Omoto, 2008) montrent que les motivations à l'engagement sont diverses, incluant l'affirmation de ses valeurs, l'amélioration de l'estime de soi, le fait de pouvoir se faire des amis, l'acquisition de compétences et les préoccupations envers la communauté; elles sont de fait peu liées à des leviers de motivation extérieurs.

En revanche, des projets tels que ceux proposés par le MRJC ou Ticket for Change ont cherché à activer simultanément différents vecteurs de motivation des jeunes tels que l'adhésion à des valeurs ou une cause, l'apprentissage de compétences nouvelles, la découverte d'espaces de sociabilité ou encore la recherche d'opportunités professionnelles. L'évaluation du programme APOJ révèle que « les associations ayant le plus mobilisé [les jeunes] sont également celles qui ont cherché à répondre à plusieurs de ces besoins en même temps [...] et les jeunes semblent privilégier un engagement qui leur permet notamment de concilier des aspirations personnelles et professionnelles » (Cathelineau *et al.*, 2016, p. 84).

En faisant appel aux différents ressorts de la motivation à l'engagement, les expérimentations du FEJ voient apparaître un facteur encore peu exploré : la conscience de l'engagement. Comme le souligne Stéphanie Vermeersch (2004), l'affiliation associative contribue à la construction identitaire, au développement du rapport aux autres et à soi. Les expérimentations ont mis en exergue la manière dont les jeunes peuvent renouveler les cadres de l'engagement, et inversement la manière dont l'engagement associatif permet de renouveler les cadres collectifs qui servent la construction de soi et, plus largement, la construction de son parcours. L'engagement associatif représente un lieu de construction de soi alternatif et/ou en complément aux autres sphères sociales. Les motivations à l'engagement, telles que la reconnaissance par les jeunes des compétences acquises, même difficilement formalisées, ou encore le rôle des émotions, dont le plaisir éprouvé à travers les sociabilités, ou bien le sentiment d'utilité à agir,

contribuent à produire le sens de l'engagement entre processus d'individuation et participation sociale.

### Assouplir les modalités de gouvernance des associations

Au travers de l'engagement associatif, les jeunes cherchent notamment à satisfaire un besoin d'actions concrètes (Muxel, 2010). Cependant, à partir du moment où le mode de fonctionnement des associations ressemble à celui des organisations politiques, les jeunes peuvent avoir le sentiment de perdre leur libre arbitre et d'appartenir à un cadre d'action trop fermant, directif et hiérarchisé (*ibid.*). En faisant diminuer leur capital confiance, cela peut les conduire à renoncer à s'engager.

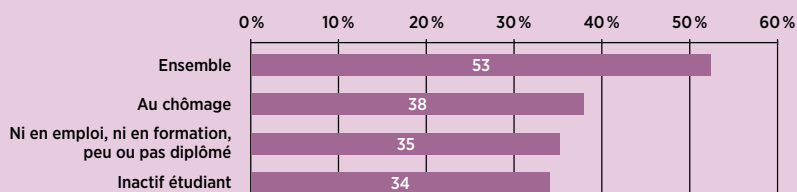
L'évaluation de l'APOJ montre en effet que les jeunes souhaitent contribuer à la construction des actions et à la définition de leurs objectifs, voire à porter eux-mêmes les projets, contrairement, par exemple, aux modalités de fonctionnement de certains partis politiques ou syndicats qui supposent de se mobiliser pour un candidat et son programme prédéfini. Certains projets financés ont donc cherché à assouplir les modes d'engagement, notamment en développant des parcours d'engagement « horizontaux, non-formels et ludiques, incitant à l'autonomie et à la prise d'initiative des jeunes » (Cathelineau *et al.*, 2016, p. 120). Les modes de gouvernance habituels (assemblée générale et conseil d'administration) peuvent avoir tendance à « figer les membres dans des statuts (salariés, bénévoles, jeunes en service civique) » (*ibid.*, p. 121).

Les jeunes, de ce point de vue, peuvent s'inspirer de pratiques plus horizontales pour structurer leur engagement. L'une des actions développées dans l'APOJ par l'association Générations Cobayes consistait à expérimenter un mode de gouvernance innovant, permettant aux jeunes bénévoles les plus actifs de pouvoir participer à la gestion de l'association. La répartition des rôles (salariés, bénévoles, volontaires en service civique) a été repensée. L'association est gérée selon plusieurs cercles d'implication et, dans chaque cercle, les membres de l'association, indépendamment de leur statut, ont le même pouvoir de décision. Le groupe des « Cobayes



graphique 1

## Pourcentage de jeunes qui déclarent avoir le sentiment que leur avis compte « plutôt »



Source : INJEP-Crédoc, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016.

Lecture : 38 % des jeunes au chômage ont le sentiment que leur avis compte plutôt (donc 42 % des jeunes au chômage considèrent que leur avis ne compte plutôt pas) contre 53 % des jeunes dans leur ensemble. Cela signifie qu'en moyenne les jeunes au chômage se sentent moins entendus que les jeunes dans leur ensemble (différentiel de 15 %).

Obsédés » constitue alors une forme d'alternative au conseil d'administration. L'assouplissement des modes de gouvernance et la forte prise en compte du rôle des bénévoles dans la construction des actions permettent de faciliter l'engagement au sein de l'association.

### Reconnaître les jeunes pour co-construire les politiques de demain

Le travail sur la transférabilité et la

valorisation des compétences issues d'une action bénévole permet de mieux définir les projets professionnels, voire de réorienter les parcours, mais il nécessite de repenser l'action des pouvoirs publics sur l'accès à l'emploi et la mixité sociale des actions d'engagement. En ce sens, comme pour l'exemple du service civique, l'engagement pourrait agir comme un « régulateur de parcours » mais ne suffirait pas à « résoudre tous les processus qui influencent » la construction de ceux-ci (Becquet, 2011, p. 81).

Par ailleurs, les jeunes les plus en retrait, qui sont aussi les jeunes les plus difficiles à mobiliser, ont le sentiment de ne pas être entendus (Graphique 1). À l'heure où les décideurs publics s'interrogent sur les écarts entre l'offre des pouvoirs publics et les aspirations d'engagement des jeunes (Nabli *et al.*, 2015), ces constats invitent à réfléchir aux conditions effectives de reconnaissance, de la part des pouvoirs publics, des compétences et de l'expertise acquises par les jeunes bénévoles. Dans l'ensemble, les jeunes semblent davantage consultés (pour obtenir des informations sur un sujet) qu'intégrés à l'élaboration (dans une logique de co-construction) des politiques publiques (Cathelineau *et al.*, 2016). Les enseignements des expérimentations du FEJ incitent l'action publique à renouveler son attention sur la place que les institutions font à la parole des jeunes pris dans leur diversité. Finalement, s'intéresser à la réalité protéiforme de l'engagement donne à voir un continuum de pratiques, dont certaines s'expérimentent en marge des formes instituées.

1. Parler de son parcours, de soi, partager des codes et un vocabulaire commun, par exemple.

2. Les jeunes (de 18 à 30 ans) sont invités à participer à un week-end au cours duquel ils pourront échanger librement lors de rencontres, débats et ateliers.



### sources bibliographiques

- Aldeghi N., Guisse N., Hoiban S., Jauneau-Cottet P., Maes C., *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016, rapport d'études*, octobre 2016.
- Becquet V., « L'expérience du service civique volontaire Unis Cités : quels enseignements pour le service civique », *Les Cahiers de l'Action*, n° 34, INJEP, 2011.
- Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., « Politiques de citoyenneté : constats, finalités et outils », *Politique de jeunesse, le grand malentendu*, Champ social, Nîmes, 2012, pp. 165-186.
- Bougard J., Brodaty T., Emond C., L'Horty Y., du Parquet L., Petit P., « Bénévolat et accès à l'emploi : les enseignements d'une expérience contrôlée », *Revue économique*, n° 65, 2014, pp. 47-69.
- Cathelineau F., Mellottée L., Rivat E., *Évaluation des expérimentations APOJ : développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes*, rapport final d'évaluation, APOJ, à paraître (2017).
- Galland O., Cicchelli V., Stevanovic J., *Outils de développement et de formation à l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs*, rapport final d'évaluation, AP3\_136, septembre 2013.
- Loncle P., *Politique de jeunesse : les défis majeurs de l'intégration*, PU Rennes, Rennes, 2010.
- Muxel A., « L'engagement politique dans la chaîne des générations », *Revue Project*, n° 3, 2010, pp. 60-68.
- Nabli B., Naves M. C., Karakachian A., *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes*, rapport France Stratégie, 2015.
- Petit P., Bougard J., Brodaty T., Emond C., L'Horty Y., du Parquet L., *Améliorer la valorisation de l'engagement bénévole dans l'insertion professionnelle des jeunes*, rapport final d'évaluation, AP1\_257, mai 2013.
- Snyder M., & Omoto A. M., "Volunteerism: Social issues perspectives and social policy implications", *Social Issues and Policy Review*, 2(1), 1-36, 2008.
- Trautman J., *Pass'Engagement*, rapport final d'évaluation, AP3\_093, janvier 2011.
- Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, 45(4), 681-710, 2004.

INJEP ANALYSES ET SYNTHÈSES figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : [www.injep.fr](http://www.injep.fr) (rubrique « publications »)

Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol. Comité éditorial : Malika Kacimi, Francine Labadie, Laurent Lardeux, Geoffrey Lefebvre. Rédacteur en chef : Roch Sonnet. Correction : Sabrina Bendersky. Mise en page : Catherine Hossard. Impression : Centr'imprim - Issoudun. ISSN : en cours.





## Enjeux et objectifs de la lutte contre le décrochage

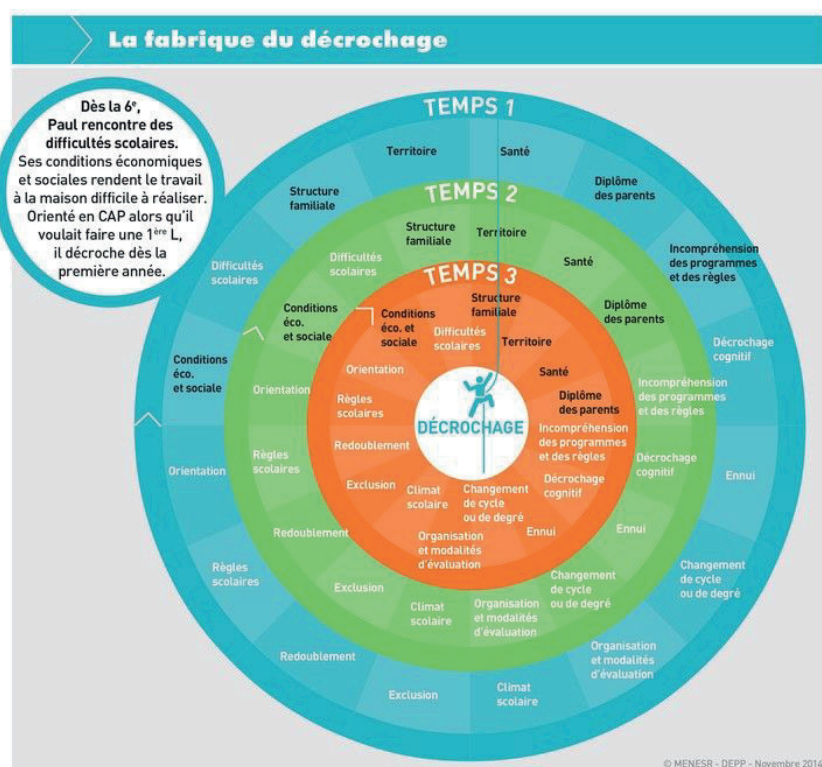
Faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société : la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et un enjeu dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ».

Mis à jour : novembre 2020

### La définition du décrochage scolaire

Le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Il est inscrit dans le code de l'éducation aux articles [L122-2](#) et [L313-7](#).

Ce processus est la conséquence d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école.



(extrait du [rapport de diagnostic \(MAP, 2014\)](#), illustre l'interaction des facteurs pouvant mener au décrochage scolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire a fait l'objet d'une évaluation par la Modernisation de l'action publique (MAP), avec la publication en 2014 d'un [rapport de diagnostic](#) et d'un [rapport final](#) ; il était précédé d'un rapport de l'Inspection générale « [Alliances éducatives et approche pédagogique repensée - 2013](#) ».

## La lutte contre le décrochage scolaire en France

### Une action interministérielle axée sur la prévention et le repérage

L'activité de prévention est menée dans les établissements scolaires par les « groupes de prévention du décrochage scolaire » (GPDS). Un « référent décrochage scolaire » nommé « personne ressource » est chargé de coordonner l'activité du GPDS et les actions d'accompagnement. Les personnels d'encadrement, d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de santé contribuent à la lutte contre le décrochage.

La lutte contre le décrochage scolaire s'intègre dans une **action interministérielle** pour repérer, prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire. Cela se fait par :

un outil : le **système interministériel d'échange d'informations (SIEI)** permet un repérage des jeunes en situation de décrochage à partir du croisement des bases de données du ministère de l'éducation nationale et de ses partenaires (agriculture, centres de formation des apprentis, emploi) dans le cadre de **quatre** campagnes de repérage annuelles

les **plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**, chargées de contacter les jeunes repérés par le SIEI pour leur proposer un entretien et une solution personnalisée de retour en formation ou d'insertion.



### Prévention du décrochage scolaire

## La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Au sein de l'Éducation nationale, une mission spécifique de lutte contre le décrochage scolaire dotée de personnels et de moyens met en œuvre des actions ciblées. La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation. Les missions et les compétences des personnels intervenant dans le cadre de la MLDS sont définies par un référentiel national d'activités et de compétences.



### Mission de lutte contre le décrochage scolaire

## Un plan national de formation pour tous les acteurs concernés

Un plan national de formation a été déployé auprès des personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement afin de les sensibiliser sur les questions liées à la prévention du décrochage et à l'amélioration du climat scolaire. Il porte notamment sur la formation des enseignants à la prévention et au repérage des signes précoces de décrochage scolaire. Une « semaine de la persévérance scolaire » valorisant les actions conduites est organisée dans les académies en impliquant les familles et l'ensemble des partenaires extérieurs de l'école.

## Une politique publique partenariale

La lutte contre le décrochage scolaire s'inscrit dans une politique partenariale de remédiation.

Au niveau des bassins de formation, des groupements d'établissements s'organisent en réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) pour assurer, en appui des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD), la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans qui reviennent en formation initiale dans le cadre du droit au retour en formation et de ceux âgés de 16 à 18 ans, dorénavant soumis à l'obligation de formation. Les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) rassemblent les acteurs de l'éducation nationale intervenant dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme : établissements, CIO, MLDS, structures de retour à l'école (SRE) de type microlycée.

La réforme territoriale et [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) ont attribué de nouvelles compétences aux régions pour une articulation entre tous les niveaux (régional, académique, départemental et infra départemental) et une meilleure prise en compte des spécificités des territoires. La région académique devient l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales requérant une coordination avec la région ou le préfet de région comme **la lutte contre le décrochage scolaire**. Dans ce cadre, sont nommés auprès des recteurs de région académique, des délégués régionaux académiques à l'information et à l'orientation (DRAIO) chargés d'impulser, de coordonner et d'accompagner la politique régionale en matière d'orientation et de **lutte contre le décrochage scolaire**.

Un correspondant académique contre le décrochage scolaire (CADS) assure, sous l'autorité du recteur, l'animation et le pilotage des mesures en lien avec les acteurs locaux (établissements, réseaux FOQUALE, acteurs des PSAD,...) ainsi que l'interface avec la région.



**Prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire**



**Prise en charge partenariale des jeunes sortis du système éducatif sans qualification**

## Des mesures renforcées à la rentrée 2020

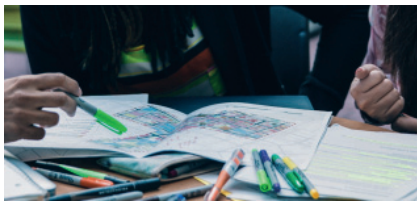
Les mesures de lutte contre le décrochage scolaire sont renforcées à la rentrée 2020. L'article 15 (entrée en vigueur à la rentrée 2020) de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » concrétise l'engagement du gouvernement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Le public visé est celui des jeunes ni en études, ni en formation ni en emploi, « NEET ».

La loi prévoit le droit, pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

La mise en oeuvre de l'obligation de formation fait suite aux propositions faites par Sylvie Charrière et Patrick Roger dans un rapport "Formation obligatoire des 16-18 ans, Passer du droit formel au droit réel" remis début 2020. [Télécharger le rapport Formation obligatoire des 16-18 ans \(format pdf\)](#) ↗

## /// L'obligation de formation

L'obligation de formation est un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation.



**L'obligation de formation**

## /// La stratégie Europe 2020

L'Union européenne s'est engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire qui constitue un enjeu majeur humain, social et économique. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la France s'est engagée à abaisser le taux de jeunes en dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire à 9,5 % en 2020. En France le taux d'abandon scolaire est de 8,2% en 2020 (12,6 % en 2010).

### Une initiative européenne : le projet TITA

Le projet européen TITA (*Team Cooperation to Fight Early School Leaving : Training, Innovation, Tools and Action*) soutenu par la Commission européenne s'adresse aux équipes éducatives pluri-professionnelles qui travaillent au sein des établissements du second degré et à leur formateurs. Il implique plusieurs pays (France, Luxembourg Suisse, Espagne, Slovénie) ainsi que l'IFÉ et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq).

Le [site web du projet TITA](#) ↗ donne accès à des articles scientifiques sur le décrochage scolaire. Une plateforme en ligne appelée « TITAction » propose depuis 2017 des ressources réalisées à partir de l'observation filmée du travail des équipes pluri-professionnelles pour prévenir le décrochage et professionnaliser les groupe d'appui et de soutien (GPDS).

## Des fonds européens pour les actions de lutte contre le décrochage scolaire

Les actions de lutte contre le décrochage scolaire sont soutenues par les fonds européens structurels et d'investissement qui contribuent à atteindre cet objectif en soutenant des projets concrets dans toutes les Régions européennes. Afin d'améliorer les possibilités d'emploi, de renforcer l'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté, de promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, des fonds européens soutiennent des projets à destination des jeunes décrocheurs.

## **DOCUMENT 5**

Gouvernement (2022), Le Contrat d'engagement jeune (flyer)



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Contrat  
d'Engagement  
Jeune**

**Finie la galère, trouvez  
un métier qui va vous plaire.**

**Vous avez moins de 25 ans et n'êtes ni en emploi  
ni en formation ? Le Contrat d'Engagement Jeune  
est fait pour vous !**

PARTIES PRENANTES

# Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

**Un parcours entièrement personnalisé de 6 à 12 mois\***

pour m'aider à définir mon projet professionnel et à trouver un emploi.

**Quand je signe mon contrat, je bénéficie :**

- **d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié** qui me suit tout au long de mon parcours et jusqu'à ce que j'accède à un emploi durable ;
- **d'un programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- **d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois** en fonction de mes ressources et à condition que je respecte mes engagements.

\* La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois.

# Qu'est-ce qu'on fait en Contrat d'Engagement Jeune ?

**En signant mon Contrat d'Engagement Jeune, je peux avoir accès à :**

- des points réguliers en tête-à-tête avec mon conseiller ;
- des ateliers collectifs avec d'autres jeunes pour partager nos expériences ;
- des stages et immersions en entreprise pour découvrir différents métiers ;
- toutes les solutions du plan 1 jeune, 1 solution : formations qualifiantes, service civique, prépa apprentissage, école de la 2ème chance (E2C), Epide, etc. ;
- une appli pour suivre l'évolution de mon parcours et tenir mes engagements.

**Pour en bénéficier, rendez-vous sur [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr) ou auprès de votre agence Mission Locale ou Pôle emploi près de chez vous.**



## **DOCUMENT 6**

Caisse d'Allocations Familiales Le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF)  
<https://www.caf.fr/partenaires/schema-des-services-aux-familles>

[caf.fr](https://www.caf.fr)

# Schéma des services aux familles

3-4 minutes

## Les Sdsf en quelques mots

Les schémas et comités départementaux de service aux familles sont reconnus par la loi. Elle leur donne aujourd'hui une base légale et confie sa mise en œuvre au comité départemental des services aux familles (Cdsf). Signé sur une durée de six ans, **le schéma départemental des services aux familles (Sdsf)** est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « *depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents* ». Ces services comprennent notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité mais peuvent également être étendus aux structures en faveur de la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.

Présidé par le préfet de département et trois vice-présidents

- la Caf,
- le conseil départemental
- un représentant des collectivités territoriales

le Cdsf est une instance de réflexion, de conseil et de proposition. Il réunit 37 membres, représentant les collectivités territoriales, les directions départementales de l'Etat, les acteurs de la protection sociale, l'Education nationale, l'Agence régionale de santé, la Justice, les professionnels, les gestionnaires, et les familles.

## Leurs objectifs prioritaires

Maintenir et développer les services aux familles, accompagner les améliorations de la qualité en application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité sont les objectifs « socles » du schéma.

- **Sur le champ du soutien à la parentalité :**
  - le développement des offres de répit parental ;
  - l'essaimage des actions de sensibilisation sur les usages du numérique au sein de la famille ;
  - la création de lieux ressources « parentalité » tels que les maisons des familles, les espaces parents ou encore les maisons des 1 000 jours et le développement des groupes de paroles, notamment pour les jeunes parents ;
  - l'accompagnement des séparations, et l'élaboration d'offres spécifiques en matière de prévention, détection et

accompagnement des violences conjugales ;

• **sur le champ de la petite enfance :**

- les solutions d'accueil visant à lever les freins périphériques à l'emploi (Avip, offres en matière d'horaires atypiques) ;
- le développement d'actions favorisant la transition vers l'école maternelle.

**Comment la Caf s'implique-t-elle dans les Sdsf?**

Le Sdsf comporte un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil, un plan d'actions départemental et une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

Les orientations prioritaires des Sdsf et leur déclinaison sont déclinées dans les conventions territoriales globales (Ctg) signées par les Caf avec les collectivités locales.

Au titre de sa fonction de secrétaire général du Cdsf, la Caf est le pilote opérationnel du SDSF.



**Bon à savoir:**

En première ligne pour animer, coordonner et suivre les travaux du Sdsf, la Caf peut engager, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires, des actions de diagnostic, d'ingénierie et de coordination départementale.

Pour garantir un continuum de services aux familles, le Sdsf intègre notamment les thématiques « jeunesse » et « animation de la vie sociale ».



## La jeunesse

Les politiques en faveur de la jeunesse regroupent l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, par l'éducation, les loisirs éducatifs, l'accès au droit, la mobilité et l'engagement. Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers qui permettent aux jeunes de se réaliser en tant qu'individu.

Les pilotes du SDSF ont souhaité mobiliser des partenaires soucieux d'œuvrer au développement de l'éducation, de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes, dans une démarche construite autour de 3 parcours déclinés en orientations prioritaires.

**Le parcours de l'animation volontaire BAFA**, ou comment le BAFA permet l'acquisition de compétences transférables pour le jeune dans sa vie professionnelle et participe à son émancipation.

- **Orientation 1** : Elargir les publics
- **Orientation 2** : Reconnaître les acquis du BAFA
- **Orientation 3** : Rendre accessible la formation
- **Orientation 4** : Accompagner le parcours de formation
- **Orientation 5** : Rendre attractif l'animation volontaire / BAFA



**Le parcours numérique éducatif**, ou comment le numérique permet de développer la capacité d'agir et la citoyenneté des jeunes.

- **Orientation 1** : Développer le réseau et le maillage des espaces ressources participant à la coéducation au numérique.
- **Orientation 2** : Valoriser les compétences numériques des jeunes
- **Orientation 3** : Analyser « la couverture éducative numérique territoriale »

Des connexions vont pouvoir se faire entre les plans d'action jeunesse et accès aux droits sur ce sujet du parcours numérique éducatif, notamment sur les ressources locales et sur la couverture numérique éducative.



**Le parcours d'engagement citoyen**, ou comment aider les jeunes à trouver les moyens de s'engager et de s'épanouir.

- **Orientation 1** : Valoriser l'engagement des jeunes au quotidien sur leurs territoires de vie
- **Orientation 2** : Faire évoluer la représentation qu'ont les adultes de l'engagement citoyen des jeunes
- **Orientation 3** : Permettre et prendre en compte un engagement ponctuel
- **Orientation 4** : Sensibiliser les jeunes à l'engagement citoyen et toucher ceux qui ne sont pas déjà acculturés par leur environnement familial
- **Orientation 5** : Transmettre et informer de toute l'offre des dispositifs d'engagement
- **Orientation 6** : Capitaliser et reconnaître les expériences et les compétences acquises

## L'accès aux droits

L'ambition portée par le SDSF sur cet axe est véritablement de favoriser le recours effectif aux droits par les Vendéens. Concrètement, et le plan d'action qui sera formalisé ira dans ce sens, il s'agira pour nos institutions de favoriser une dynamique « d'aller vers » les publics non recourant, de lever les freins au recours des droits et d'agir sur les leviers d'inclusion numérique de ces publics.

**Les actions prioritaires de cet axe seront celles qui ont un impact direct sur la lutte contre le non-recours, celles qui entraînent l'ouverture de droits sociaux pour les usagers.**



Au regard du diagnostic local réalisé avec les structures de la protection sociale et les associations en lien avec les habitants, cet axe propose de répondre aux trois enjeux identifiés :

1. Améliorer la communication sur les droits et « aller vers » les publics les plus précarisés,
2. Faciliter le recours aux droits et limiter les abandons de démarches,
3. Développer l'autonomie numérique en agissant sur les facteurs de l'inclusion numérique.

Ces enjeux ainsi posés, la feuille de route sur « l'accès aux droits », en construction sur 2022, sera axée sur les trois orientations de travail suivantes :

- **Orientation 1** : Communiquer et faire réseau
- **Orientation 2** : Agir sur les facteurs d'inclusion numérique
- **Orientation 3** : Lutter contre le non-recours aux droits.

[...]



# CRIJ Grand Est

## LES SENTINELLES



Repérer les jeunes de 16 à 29 ans ne mobilisant pas leurs droits sociaux pour leur proposer un accompagnement basé sur la confiance en les orientant vers les solutions des partenaires du territoire (grâce notamment à l'outil boussole des jeunes) ou vers des solutions internes au réseau information jeunesse au bénéfice

d'un projet d'intégration professionnelle ou sociale. Quatre leviers sont utilisés : physiques, numériques, remobilisation et ressources professionnelles. Il s'agira également d'outiller les 94 structures d'information jeunesse du Grand Est.

### Publics visés



Jeunes NEET de 16 à 29 ans non accompagnés par le service public de l'emploi.

### Méthode



Ce projet comporte 4 axes (pour 34 actions au total) :

- 1- Des leviers physiques au plus près des lieux de vie de jeunes (différentes actions d'aller vers);
- 2- Des leviers numériques (boussole des jeunes, promeneurs du net ...);
- 3- L'information jeunesse, activateurs d'envie et de remobilisation (phase de pré accroche avant possible orientation vers le service public de l'emploi ou au sein du réseau information jeunesse, offre de service spécifique permettant de travailler autour des offres de stage) ;
- 4- Ressources et outillage pour les professionnels (notamment pour la mise en œuvre de la boussole des jeunes)

### Plus-value



Ambition de créer des outils, des méthodes et des offres de service spécifiques au public visé mais également aux professionnels pouvant être en contact avec le public invisible.

## Région Grand Est

Région GRAND EST  
(outillage des  
professionnels du  
réseau IJ)

Pays VITRYAT

Bassin de vie  
d'EPERNAY

Grand REIMS

## Calendrier



Date de début

Janvier  
2020

Date de fin

Décembre  
2021

Nombre de bénéficiaires prévu



**5 300 sur 2 ans**

## En chiffres

Budget total du projet



**389 050 €**

dont financement du  
Plan d'investissement dans les compétences

**244 642 €**

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Spécialité : **POL** « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

### CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	POL	102	2279

### CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	POL	101	2279

### TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJ3	POL	101	2279



